



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question au Gouvernement n° 198

Texte de la question

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, pour le groupe UMP.

Mme Christine Boutin. Ma question s'adresse à Mme Amline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Depuis 1999, le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

M. le président. Chers collègues socialistes, je vous demanderai d'éviter de tenir une réunion du groupe socialiste dans les travées ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*) Je vous invite donc à quitter l'hémicycle pour vous réunir ou à vous asseoir et à écouter Mme Boutin.

M. François Loncle. Les propos qui ont été tenus par M. Loos sont très graves, monsieur le président !

M. le président. Seule Mme Boutin a la parole !

Mme Christine Boutin. Le 25 novembre est donc la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Si nous sommes tous engagés pour le respect absolu de la dignité de chaque personne, force est de constater que la violence se développe dans notre société sous des formes multiples. S'agissant des femmes en France, plusieurs enquêtes ont dressé un constat alarmant montrant qu'une femme sur dix est victime de violences conjugales et que chaque mois six femmes meurent des suites de cette violence. Mes chers collègues, cela signifie que plus de soixante-dix femmes par an meurent du fait de la violence conjugale. Cela n'est plus tolérable. Et tous les milieux sociaux sont concernés.

Aussi ma question comportera-t-elle deux volets. Premièrement, dans la plupart des cas de violence conjugale, ce sont les femmes et les enfants qui sont contraints de quitter le domicile. Madame la ministre, que comptez-vous entreprendre pour permettre d'éloigner rapidement l'auteur de ces violences et protéger ainsi les femmes et les enfants ? Deuxièmement, ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de créer un label éthique « Respect des femmes » engageant les entreprises, les publicitaires et les médias à refuser les images dégradantes pour les femmes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité plurielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Mme Nicole Amline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Madame la députée, qu'ils soient pluriels ou singuliers, ces phénomènes de violence ne sont pas isolés. Ils touchent malheureusement l'ensemble des pays et la France n'y échappe pas. Ce sont en effet les femmes qui se retrouvent en première ligne dans cette guerre sourde qui est tout à la fois une souffrance intime et une blessure collective. C'est pourquoi, au nom de la dignité, de la liberté et de l'égalité, la France a souhaité participer à cette journée

mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes. Vous avez cité les chiffres. Ils sont accablants. Je les rappelle : six femmes meurent chaque mois en France à la suite de violences conjugales.

Face à cette situation et à la renaissance de certaines formes de violence au sein de nouvelles générations ou de certains quartiers, le Gouvernement va intensifier son action. Il va d'abord agir en lien avec les associations qui effectuent un travail admirable et qui ont permis depuis plusieurs années aux femmes de franchir ce cap libérateur de la parole. Il faut accompagner mieux, aider mieux et répondre mieux aux attentes de ces femmes victimes. Mais il faut aussi renforcer notre législation. En lien avec le garde des sceaux, nous allons donc faire en sorte que les femmes n'aient pas à subir une seconde humiliation en quittant leur domicile, alors que ce serait plutôt au conjoint violent de le faire. Par ailleurs, nous souhaitons faire avancer la législation pour sanctionner les discriminations sexistes, et plus généralement toutes les atteintes à la dignité de la personne. Mais je n'oublie pas non plus qu'il faut travailler en amont, c'est-à-dire mettre en oeuvre une pédagogie de la responsabilité. Dès l'école et au coeur de la famille, nous devons faire en sorte que le principe d'égalité soit beaucoup plus actif. Il doit être un gène organisateur de la société moderne, pour que les femmes n'aient pas à accepter l'inacceptable.

Voilà, madame le député, ce que je souhaitais vous répondre en vous confirmant que le Gouvernement prendra toute sa part à ce combat qui dépasse la cause des femmes parce qu'il est celui de l'humanité tout entière.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 198

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 novembre 2002